

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 juin 2014

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 63

présenté par

M. Giraud, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,  
Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-  
André, M. Schwartzberg et M. Tourret

-----

**ARTICLE 5**

À la première phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« contrat »,

insérer les mots :

« de performance ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

L'exposé des motifs parle clairement de « contrat de performance » entre l'État et la SNCF Mobilités, il n'y a aucune raison de ne pas le préciser dans le texte même de la loi.